

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE MASTELLOTTO – TRAVAUX D'ENROBÉ SUR LE GIRATOIRE SITUÉ AU CROISEMENT DE LA RUE D'ANJOU, DE LA RUE DE CHAMPAGNE, ET DU BOULEVARD D'ALSACE LORRAINE ARRETE N° 2023/021		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 5 janvier 2023 de la société MASTELLOTTO sollicitant la Ville pour des travaux d'enrobé de voirie sur le giratoire situé au croisement de la rue d'Anjou, de la rue de Champagne, et du boulevard d'Alsace Lorraine à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société MASTELLOTTO est autorisée à réaliser, à partir du 16 janvier 2023 et pour une durée de 12 jours, des travaux d'enrobé de voirie sur le giratoire situé au croisement de la rue d'Anjou, de la rue de Champagne, et du boulevard d'Alsace Lorraine à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation aux abords de ce giratoire se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat.
- Article 3 :** La société MASTELLOTTO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société MASTELLOTTO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société MASTELLOTTO ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 6 janvier 2023



Michel PATARD-LEGENDRE